

Décret n° 2012- 26 du 20 janvier 2012
portant nomination des membres du Conseil
d'Administration du Conseil de Régulation, de
Stabilisation et de Développement de la Filière Café-
Cacao en abrégé « le Conseil du Café-Cacao »

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** l'ordonnance n° 2011-481 du 28 décembre 2011 fixant les règles relatives à la commercialisation du café et du cacao et à la régulation de la filière Café-Cacao ;
- Vu** le décret n° 2010-01 du 04 décembre 2010 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu** le décret n°2011-101 du 1^{er} juin 2011 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-118 du 22 juin 2011 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2012-06 du 16 janvier 2012 portant dénomination de l'Organe de Gestion, de Développement, de Régulation de la Filière Café-Cacao et de Stabilisation des prix du Café et du Cacao ;
- Vu** le décret n° 2012-07 du 16 janvier 2012 portant composition du Conseil d'Administration du Conseil de Régulation, de Stabilisation et de Développement de la Filière Café-Cacao,

